

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

CCAS de Lanton
18, avenue de la Libération
33138 LANTON
☎ 05.56.03.86.11
Email : ccas@ville-lanton.fr

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL – L'INSCRIPTION EN LIGNE

Afin d'effectuer une demande de logement social en ligne il est nécessaire de :

1. Saisir la demande de logement depuis le site www.demande-logement-social.gouv.fr

Pour être effective, votre demande de logement doit être validée par un guichet enregistreur.

- Dans le cas où vous avez fourni le justificatif de votre identité ou de la régularité de séjour, cette validation sera réalisée. Vous serez informé par courrier électronique de la validation de votre demande **et vous recevrez une attestation d'enregistrement.**
- Dans le cas où vous n'avez pas fourni le justificatif de votre identité ou de la régularité de séjour, vous devrez vous déplacer dans un guichet enregistreur, muni du justificatif demandé.

2. **Lorsque vous serez en possession de votre attestation d'enregistrement, adresser une copie des pièces suivantes au CCAS :**

- Cerfa n°14069*02 « Demande de logement social » effectuée en ligne
- L'attestation d'enregistrement départemental **indiquant le numéro départemental** qui vous a été attribué
- La pièce d'identité du demandeur ainsi que le livret de famille si des enfants mineurs vivent dans le foyer
- Dernier avis d'imposition sur les revenus
- Justificatifs des revenus (salaire, attestation ASSEDIC, CPAM, CAF, Caisse de retraite, Pensions alimentaires....)
- Attestation de loyer à jour, dernière quittance de loyer ou attestation d'hébergement
- Tout autre document attestant de votre situation ou du motif de votre demande

3. **Renouveler impérativement la demande tous les ans** en vous munissant de votre code de télédemandeur reçu par messagerie électronique lors de la création initiale. Il vous sera alors envoyé une attestation de renouvellement **que vous devrez adresser au CCAS** ainsi que l'actualisation des informations contenues dans la demande initiale

Si vous n'effectuez pas ce renouvellement à la date anniversaire, votre demande sera radiée et vous perdrez l'ancienneté du dossier